

Consolidation du LABEL JARDIN pour le canton de Vaud

La relève professionnelle et la formation continue sont les moteurs des entreprises soucieuses de l'évolution de leurs affaires. Le LABEL JARDIN initié l'année passée a désormais été attribué aux premiers membres.

Texte et photos: Jean-Luc Pasquier

Avec la participation de 50 membres pour un total de 120 personnes, l'Assemblée générale de la section vaudoise de JardinSuisse s'est déroulée dans une ambiance conviviale au Centre Patronal à Paudex. Profitant d'une salle comble et de la présence de représentants des villes et des communes, le président de JardinSuisse Vaud, Luca Menotti, a débuté son discours en soulignant que ses membres subissent parfois de la pression de la part de ces dernières. En effet, certaines exigences des autorités locales peuvent s'avérer en inadéquation avec la réalité économique des entreprises. En rappelant qu'une entreprise doit faire de la marge pour exister, le président poursuit «nos membres souhaitent continuer à s'améliorer en offrant un service de qualité et le LABEL JARDIN créé il y a une année valide les compétences de certains membres paysagistes et les soumet à des exigences strictes du point de vue environnemental et technique».

Formation

Responsable de la formation professionnelle, Alain Crisinel détaille les statistiques du cursus 2021-2024: «CFC et AFP confondus, 25 producteurs ont réussi leur certificat tout comme 90 paysagiste.» Il a expliqué la récente mise en œuvre de LMS-EUCLID permettant de centraliser les informations des personnes en formation. Pour la rentrée d'automne 2025, une séance d'information à ce sujet est prévue à l'attention des entreprises formatrices. Gagnante des championnats romands 2024, l'équipe représentant le canton de Vaud et composée de Simon Binggeli et de Loïc Turrian est qualifiée pour les SwissSkills. «Ils ont reçu un cadre et une certaine pression de notre part, mais le résultat a été là. Ils devaient jouer le jeu et respecter les règles fixées, mais cela a porté ses fruits», s'est réjoui Luca Menotti.

Formations continues

En Suisse, des mesures de protection doivent obligatoirement être prises dès que la hauteur de chute excède 2 mètres et les travaux nécessitant un encordement sont considérés comme dangereux selon l'article 8 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnels (OPA). L'employeur doit ainsi assurer une forma-



L'assemblée générale et, à droite, la commission de contrôle du LABEL JARDIN constituée de Pascal Guerry, Jean Allenbach, Marc-André Luy et Quentin Hauser, qui chacun dispose d'une expertise dans un domaine spécifique (de g. à d.).

tion spécifique et une surveillance adaptée. Dans ce cadre, Marc Audeoud a présenté les formations de travaux en hauteur pour les métiers du vert proposés par la société Altimum. «Dans notre pays, on dénombre chaque année 10 500 chutes dans le cadre professionnel, dont 22 mortelles et 280 se soldant par des lésions irréversibles», met en garde le formateur en rappelant «environ la moitié des chutes mortelles sont des chutes d'une hauteur de moins de 5 mètres». En outre, une fiche thématique de la Suva (n°33071) permet aux praticiens de comprendre les enjeux et de suivre un fil rouge pour se former. «Altimum propose différents modules de formation dans le catalogue de cours de la Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois (CPPpv) ou sur notre site internet», conclut Marc Audeoud. Au-delà de ces formations, Claude Heckly, doyen des horticulteurs à Grangeneuve, a présenté la nouvelle formation détaillée dans l'article relatif à l'AG fribourgeoise de ce numéro.

Membres et comité

Pour un total de 115 membres, la section vaudoise a compté 7 démissions durant la dernière période et 6 nouveaux membres à savoir Berner Paysage, k-amivert Sàrl, Lo Conte Jardinier Paysagiste SA, Entreprise Machado Sàrl, Streit Nature SA et Clerc Paysage. Du côté du comité, Jean-Marc Crouzaz démissionne du dicastère «production

fleur-coupée» et Olivia Duc a été nommée au dicastère «formation supérieure et formation continue».

Label Jardin et Suisse Garantie

Marc-André Luy a mis en avant la commission de contrôle du LABEL JARDIN, qui certifie les entreprises paysagistes respectant des critères rigoureux. Une équipe de quatre experts évalue bureaux, locaux et jardins selon une check-list précise pour garantir la conformité des candidats. D'autre part, Nicolas Desarzens, du département production et fraîchement élu au comité central de JardinSuisse, a évoqué l'adaptation du règlement général de Suisse Garantie. Une révision est en cours et de nouveaux documents seront discutés lors d'un atelier à venir. La convention avec l'OFAG encourage des pratiques durables: jardins naturels, réduction des phytosanitaires et contrôle accru des sols.

Nyon, ville partenaire

«Face à la perte de biodiversité et de canopée entre 2013 et 2019, la ville de Nyon investira 50 millions sur 20 ans pour développer ses espaces verts», explique Pascal Bodin, chef du Service de l'environnement, «des subventions inciteront propriétaires et paysagistes à planter des arbres». Pascal Bodin a aussi présenté l'événement Natures en Fête, qui se déroulera à Nyon du 23 au 25 mai 2025.